

ABONNEMENT

Un an..... 48 fr.
Six mois..... 24 »
Trois mois..... 12 »

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 18 AOUT

Après la guillotine

Caserio a été rogné. D'après les renseignements parvenus, il n'a pas conservé jusqu'au bout le sang-froid cynique dont il avait fait preuve devant le tribunal et dans la prison. Il n'ira pas grossir le nombre des héros de la bombe et du poignard. C'est faiblement qu'il a poussé le cri réglementaire de : « Vive l'anarchiste ! » Aux dernières minutes, l'instinct a été le plus fort, l'instinct de la brute, qui n'a pas eu peur de tuer, mais qui a peur d'être tué.

Tel est le caractère du crime de l'assassin du Président de la République, — et c'est ce qui le rend à la fois plus vulgaire et plus effrayant : — celui qui l'a commis était tout uniment une brute. On ne pouvait considérer ce sinistre gamin comme un rêveur ou un fou. Il n'était pas de ceux dont le cerveau se détache pour avoir accueilli quelques lambeaux de science. Il n'avait aucun idéal social et ne croyait pas qu'au prix même du crime il travaillât pour le bonheur de l'humanité. Il n'était que le type banal de l'être malfaisant, à l'intelligence courte, aux instincts violents. Il tenait de ceux qui assassinent pour voler ou simplement pour assassiner.

En d'autres temps et s'il eût été laissé à lui-même, que fût-il advenu de lui ? Aurait-il tout de même échoué quelque jour sur les bancs de la Cour d'assises pour y répondre d'un crime de droit commun ? Cela est possible. Mais il a rencontré sur son chemin les théoriciens de l'anarchie. Il était pour eux un instrument tout désigné.

En effet, lorsqu'une idée entre dans ces cerveaux incultes, elle s'y enfonce et elle s'y développe au point d'étouffer tout le reste. Nous avons tous entendu d'honnêtes gens développer cette thèse, qu'il y a quelque courage dans ces attentats dont les auteurs ont fait d'abord le sacrifice de leur vie. Les personnes qui raisonnent ainsi raisonnent mal.

Elles oublient que le meurtrier qui étrangle une vieille femme expose, lui aussi, sa vie, dans une société où il y a des gendarmes. Elles oublient surtout que, lorsque l'idée du meurtre s'est ancrée chez un de ces êtres rudimentaires, elle devient rapidement plus forte que tout : la bête féroce une fois déchaînée ne sait plus que foncer devant soi. En fait, la responsabilité du crime remonte à ceux qui en ont été les inspireurs réfléchis et conscients.

Ce qu'on appelle aujourd'hui l'anarchisme, et contre quoi on commence à comprendre qu'il est urgent de lutter, n'est que la propagande encouragée depuis longtemps dans une certaine presse contre toutes les formes de l'autorité. Ceux qui mènent cette odieuse campagne n'en attendent, en réalité, aucune réforme, ni aucun progrès. Ils sont indifférents aux questions de monarchie ou de république. L'avenir de la démocratie ne les inquiète guère. Ils ne sont pas les utopistes d'une cité meilleure. Ils sont seulement incapables de se plier à aucun joug régulier. Ils ont la haine de tout ce qui représente l'ordre. Ils en veulent à toute hiérarchie constituée, à toute discipline

établie. Ils n'ont entrepris que de détruire. Ils s'en vont semant chaque jour la discorde. Ils répandent les germes de révolte. Pour que ces germes lèvent, il suffit qu'ils trouvent un terrain préparé. Le seul fait dont il faudrait s'étonner c'est que, dans la foule ignorante à laquelle s'adresse leur prédication, elle restât sans effet.

Le spectacle que nous a donné le crime de Caserio est dans sa simplicité singulièrement instructif. C'est le spectacle d'un crime que certains hommes ont préparé et qu'un autre a exécuté. Caserio a expié son crime. Ce n'était que justice. Mais il ne faut pas l'oublier ; il n'a pas été le cerveau qui conçoit l'idée ; il ne fut que la main qui frappe.

La main ne bougera plus. Mais nous souhaitons davantage :

Nous espérons fermement qu'on trouvera moyen d'atteindre, un de ces jours, les têtes qui couvent et pondent l'assassinat et l'assassin.

Un peu de Congo

Rien de M. Victor Yaissier, ni de son savon, bien entendu ; et nos lecteurs savent de longue date quelle circonspection nous gardons vis à vis des questions exotiques que nous ne pouvons juger de visu. Mais, en ce moment, on parle tellement, dans la presse et au dehors, du fameux traité avec le Congo ; les journaux français, italiens, allemands et russes portent si haut l'habileté de M. Hanotaux et notre triomphe diplomatique ; les feuilles anglaises exécutent, de rage, une si forte danse de saint Guy, que nous nous hasardons à publier l'article suivant, le premier et le dernier qui ait trait à notre possession africaine.

La Convention qui vient d'être signée avec l'Etat libre du Congo constitue un important succès pour notre diplomatie. Toute la presse française le constate ; et, s'il restait à cet égard un doute, les accès de colère auxquels s'abandonne la presse britannique suffiraient à le dissiper. Les remaniements consentis par l'Etat libre à notre profit irritent les bons gazetiers d'outre-Manche au-delà de toute idée. L'Angleterre se juge atteinte à la fois dans ses intérêts et dans son prestige et se demande si elle digérera le camoulet. Le *Times* déclare fièrement que le « titre du bailleur ne peut être altéré par le refus du preneur d'entrer en possession » et ne parle de rien moins que de faire occuper par des troupes anglaises les territoires que l'Etat congolais ne veut plus recevoir à titre de tenancier et qui appartiennent en fait à la Turquie. Ce serait grave ; mais ce n'est pas fait. L'Angleterre réfléchira. Quand on lui parle un peu ferme, elle réfléchit toujours.

En attendant, le gouvernement de l'Etat libre nous restitue dans le bassin du Congo cent lieues de pays qu'il s'était approprié à nos dépens. Lui aussi a commencé à réfléchir le jour où nous lui avons signifié qu'il ne nous convenait plus d'être volés. On a beaucoup félicité notre ministre des affaires étrangères d'avoir résolu diplomatiquement un litige déjà poussé à l'état aigu. L'habileté avec laquelle M. Hanotaux a conduit cette négociation mérite, en effet, d'être louée. Il convient toutefois de dire que le terrain en avait été fort heureusement

préparé par l'ordre du jour de la Chambre qui l'invitait à faire respecter par quelque procédé que ce fût les droits de la France. Le plus sûr moyen d'éviter les querelles est toujours de bien marquer d'abord qu'on ne les craint pas.

INFORMATIONS

M. Dupuy menacé

Nous avons dit que des mesures exceptionnelles ont été prises à la frontière espagnole afin de s'assurer de l'identité de tous ceux qui pénétraient sur le territoire des Pyrénées-Orientales. Une surveillance étroite est exercée, en outre, autour de la demeure du président du conseil. Le gouvernement, en effet, a été avisé par les autorités espagnoles qu'un complot avait été ourdi à Barcelone par des anarchistes italiens, espagnols et français qui ont décrété la mort de M. Ch. Dupuy, comme réponse à la loi de défense qu'il a dernièrement proposée aux Chambres.

Trois compagnons ont été désignés pour mettre cette sentence à exécution. L'un devait rentrer en France en traversant les montagnes, un autre devait venir par mer et débarquer sur la côte avec un petit bateau de pêche, le troisième devait prendre la voie ferrée. Toutefois, il a été recommandé aux trois émissaires de s'exposer le moins possible et dans ce but d'user de la dynamite de préférence au poignard.

Un consul français noyé

Une dépêche de Caracas annonce que le steamer *Confianza*, ayant à bord le consul de France à Ciudad-Bolivar (Venezuela), a sombré dans l'Orénoque, le 12 août.

Le consul s'est noyé.

L'anarchie

On vient d'expulser d'Algérie un certain nombre d'anarchistes étrangers. Le départ de ces forcenés a été l'occasion de scènes scandaleuses. Un Italien, nommé Tua, aurait même dit :

« On m'expulse. Je ne demande que le temps de rentrer sur le territoire français, et le premier Français que je rencontrerai aura le ventre ouvert. »

En Angleterre, d'après le *Globe*, plus de 400 anarchistes sont arrivés ces jours derniers.

A Berlin, la police a opéré l'arrestation d'une quarantaine d'individus suspects d'anarchisme.

Ils ont été photographiés à la préfecture de police et soumis à la mensuration anthropométrique. Après un interrogatoire sommaire, vingt d'entre eux ont été relâchés.

Economies à la mode italienne

Judi, a eu lieu le conseil si impatiemment attendu, dans lequel les ministres italiens ont commencé l'exposition des économies qu'ils projettent dans leurs budgets respectifs.

En fait d'économies, le ministre des finances, M. Sonnino, a déclaré avoir besoin, pour équilibrer le budget général, de 50 millions de plus qu'il n'avait demandé.

Une émeute à Landerneau

Avant-hier, une mutinerie a éclaté à la maison centrale de Landerneau. Au réveil, une cinquantaine de détenus ont refusé de travailler et ont demandé qu'on délivrât l'un d'eux qui se trouve en cellule.

Le nombre des mutins augmentant, un ins-

pecteur, en l'absence du directeur, a requis un détachement du 19^e de ligne en garnison à Landerneau. Les soldats pénétrèrent dans la maison centrale, et cette mesure intimida les révoltés, qui rentrèrent dans le calme.

La mort du capitaine Gautier

Voici comment s'explique l'accident dont nous avons parlé hier et qui a causé la mort de M. Gautier, capitaine de gendarmerie.

Dans le train qui arrive à Clermont à midi quarante, se trouvait M. Gautier en compagnie d'un de ses amis ; un peu avant d'arriver à la gare de Pontmort, M. Gautier se leva pour regarder par les vasistas ; la portière, mal fermée, s'ouvrit et il fut précipité sur la voie.

Son compagnon de voyage tira immédiatement la sonnette d'alarme et le train stoppa.

On courut au secours de M. Gautier ; on le releva, mais il donnait plus signe de vie ; la chute avait été tellement violente qu'il avait été tué sur le coup.

Le cadavre fut transporté à la gare de Pontmort.

La grève des fabricants de papier de l'Isère

Tous les fabricants de papier de paille de l'Isère viennent de se mettre en grève.

La cause de cette grave détermination est la suivante : Par suite de la surproduction, les prix de vente du papier de paille (emballage) sont très bas et continuent à baisser.

Les usines de l'Isère étant arrêtées pour un mois, c'est un vide de 5 millions dans la production.

Tous les fabricants de papier de paille de France vont se réunir prochainement à Limoges.

Un singulier colis

Samedi dernier, un garçon d'office de Brest, âgé de dix-sept ans, Edouard Moelot, qui allait prendre le lendemain le transatlantique à destination de New-York, pénétrait dans un wagon de marchandises au Havre pour y dormir. On plombait ce wagon pendant son sommeil. Le malheureux a été mis en liberté à Troyes avant-hier seulement.

Il y avait quatre jours qu'il n'avait mangé. Il a été réexpédié sur Le Havre, mais non dans un wagon plombé cette fois.

Les écrevisses homicides

M^{me} Mittanchez, du café du Siècle, à Nancy, et sa fille, M^{me} Nicolas, ayant mangé des écrevisses, furent prises de coliques violentes. Malgré les soins prodigués, M^{me} Mittanchez est morte. L'état de M^{me} Nicolas reste grave.

Cela porte à quatre le nombre des empoisonnements dans la région : quarante personnes à Epinal, sept à Verdun, et quarante à Jeandelize.

Toutes ces écrevisses proviennent des entrepôts de Cologne, où sont centralisées les écrevisses provenant des divers cours d'eau de l'Est et de l'Europe.

Des écrevisses prussiennes ! leur malfaisance ne nous étouffe plus !

BULLETIN FINANCIER

17 août 1894.

Le marché a été particulièrement nerveux aujourd'hui. On a évidemment cherché à réaliser un peu, ce qui est bien naturel après la hausse de cette semaine. On a débuté un peu faible, puis on a repris et en résumé on ferme plus bas qu'hier.

Les places étrangères, Londres surtout, sont très fermes.

Le 3 0/0 cote 103.40, le 3 1/2 108.55.
Les actions de nos grands établissements de crédit n'ont pas eu de variations importantes. Nous retrouvons le Crédit Foncier à 892.50. Le Crédit Lyonnais conserve son avance à 743.75.

Peu de changement sur la Société Générale et sur le Comptoir national d'Escompte.
Le Suez se négocie à 2,875.

Les chemins orientaux sont à 347.50.
La Banque des Pays-Autrichiens est demandée à 527.50.

L'Italien donne lieu à des réalisations et finit à 81.80 après 82.15. L'Extérieure maintient son avance à 66 5/8. Grande fermeté des fonds russes et des fonds austro-hongrois.

En Banque, la Langlaagte se négocie à 410.93.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 18 Août

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 17°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 14°
Midi,	767 m/m	au-dessus 22°
Hausse,	1 m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 11°

SAUMUR

Disparition d'un enfant

M^{me} Laffaye, boulangère, route de Rouen, a déclaré hier soir au commissariat que son petit domestique, Louis Beauvils, âgé de 13 ans, a quitté la maison, dans la matinée, sans dire où il allait, et n'est point rentré.

Voici le signalement du garçon : tête nue, paletot de coton bleu, pantalon à carreaux gris, chaussé de savates.

Objet perdu

M. Louis Jousselin, demeurant chez M. Georget, place Saint-Pierre, a perdu, hier soir, aux environs de la Poste, un porte-monnaie en cuir rouge, neuf, et contenant une somme de 8 francs.

Prière de rapporter le porte-monnaie au bureau de police.

Pétition au Conseil Général

On nous communique la pétition suivante qui, si elle est prise en considération et qu'on y donne suite, comblera un grand vide et sera d'une grande utilité pour le bien-être de tous ceux qu'elle intéresse :

« Monsieur le Président,
» Messieurs les Membres du Conseil Général de Maine-et-Loire,

» Les soussignés, habitants de Saumur, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, de Verrie, des

Tuffeaux et autres communes environnantes, ont l'honneur d'attirer votre attention sur le chemin vicinal d'intérêt commun reliant Saint-Florent à Saumur, à l'effet d'obtenir, sur les fonds départementaux, une subvention destinée à faire face à la dépense qu'exigerait un trottoir pour les piétons, inaccessible aux chevaux et aux voitures. Motivant leur demande sur cette double considération, de tout point valable pour quiconque connaît l'état des lieux, à savoir : que le susdit chemin, traversant en levée la vallée du Thouet, sur l'espace de 1,000 mètres environ, est impraticable à pied, pendant la saison des pluies, et qu'il est très dangereux pour tous ceux qui n'ont pas le moyen d'user de voiture.

» Il est impraticable à pied et cela à cause de la boue dont il est constamment recouvert pendant la mauvaise saison, par le fait du passage de quatre à cinq cents voitures et charrettes, lourdement chargées, qui journalièrement le fréquentent et en écrasent la chaussée au point que le chargement de macadam disparaît complètement en moins d'une semaine, sans compter la part de détérioration, qui n'est pas une quantité négligeable, apportée par les nombreux cavaliers, passant et repassant sur ce chemin, isolément ou en pelotons incessants, par centaines et par centaines chaque jour. Et à ceux d'entre vous, Messieurs, qui ignoreraient la cause de cette grande circulation, nécessaire et inévitable, de chevaux, de charrettes et de voitures, nous dirons qu'elle est due, d'abord, à la proximité de l'Ecole de cavalerie de Saumur, dont MM. les Officiers prennent à tout instant la direction de Saint-Florent, pour se livrer aux exercices de dressage ou se rendre à leur champ de tir situé dans le voisinage ; et, ensuite, au grand commerce de vins en cercle et surtout de vins mousseux à plusieurs millions de bouteilles chaque année, dont le centre est à Saint-Florent. Ledit chemin est dangereux pour les piétons, et il est facile de le comprendre, quand on sait d'abord que les pauvres piétons qui le parcourent en très grand nombre, six ou sept cents par jour, se trouvent au milieu d'un pareil mouvement de charrettes et de voitures, qui mènent ou ramènent continuellement les vins, les bouteilles et les autres objets nécessaires à l'industrie des vins mousseux, conduisent ou reconduisent les clients venant faire leurs achats, ou les fournisseurs leurs offres de service ; ensuite et surtout, quand on sait que ces malheureux piétons ont à croiser presque sans cesse les officiers occupés à dresser leurs chevaux, ou à longer les divisions qui vont à quatre cavaliers de front, à dix ou quinze rangs à la file, avec des chevaux dont le plus habile écuyer n'est pas toujours le maître, et cela sur une chaussée bonasse et fort restreinte, ayant cinq ou six mètres de largeur au plus, gênés par le maca-

dam déposé sur un côté pour l'entretien, et par un relais de bone rangée sur l'autre. Aussi y a-t-il des accidents, et tout dernièrement encore, un des voituriers de M. Bouvet-Ladubay recevait à la cuisse un coup de pied de cheval, au moment où il croisait avec sa charrette des officiers de l'Ecole de cavalerie. Peut-être est-il difficile de distraire un trottoir pour les piétons, sur une voie si étroite et fréquentée par tant de chevaux, de charrettes et de voitures. Mais, ne serait-ce pas le cas de faire cesser une anomalie qui ne s'explique guère ? En effet, la levée de Saint-Florent à Bagnoux (2 kilomètres environ), est classée comme route départementale, faisant le prolongement de la route départementale de la rive gauche de la Loire, tandis que la levée de Saint-Florent à Saumur est classée comme chemin vicinal d'intérêt commun seulement. Or, comme tout le mouvement de circulation vers Saumur et le chemin de fer, de Saint-Florent et de la route départementale en aval de Saint-Florent, se fait par la levée de Saint-Florent à Saumur, classée chemin d'intérêt commun, et aucunement par la levée de Saint-Florent à Bagnoux, ce qui doublerait à peu près la distance, il semblerait tout naturel de classer la levée de Saint-Florent à Saumur comme route départementale, en lui donnant la largeur des routes de cette sorte, 12 mètres de chaussée au moins, afin de faciliter la grande circulation et d'assurer un meilleur entretien de cette route, par une subvention plus considérable sur les fonds départementaux. Ce serait le moyen de donner à la fois satisfaction aux piétons se dirigeant vers Saumur ou venant de Saumur ; satisfaction à l'Ecole de cavalerie, dont MM. les Officiers sont certainement gênés dans leurs mouvements par les nombreux passants qu'ils rencontrent sur une route aussi étroite, sans parler du danger qu'ils courent, vu le peu d'espace qui les sépare d'un précipice de cinq ou six mètres de profondeur, sur la pente duquel nous avons vu plusieurs fois leurs chevaux mettre le pied, sans parler de ceux qui ont roulé jusqu'au bas, comme nous l'avons vu encore ; satisfaction, enfin, à MM. les Commerçants, en rendant plus facile et plus prompt l'arrivée de leurs charrettes et de leurs voitures avec leurs marchandises à la gare.

» Quoi qu'il en soit, Messieurs les Conseillers généraux, des moyens à prendre afin de parer à une situation si fâcheuse pour les cavaliers, pour les gens en voiture et pour les conducteurs de charrettes, et presque intolérable pour les piétons qui fréquentent la levée de Saint-Florent à Saumur, vous laissant du reste le choix des moyens à employer, nous venons nous adresser à vous, qui êtes chargés de la répartition des fonds départementaux consacrés à entretenir et à améliorer les voies de communication, vous priant d'intervenir et

de rémédier, dans le plus bref délai, aux inconvénients que nous vous signalons, et nous osons espérer que vous serez assez bons pour vouloir faire droit à nos très justes réclamations, et mettre ainsi fin aux plaintes regrettables, et pourtant si bien fondées, de tout le monde, des ouvriers plus particulièrement, et de tous ceux à qui leur état de fortune ne permet pas d'avoir une voiture pour continuer leurs relations obligées entre Saumur et Saint-Florent.

» Très certainement, il n'y a pas un chemin ni une route en Maine-et-Loire qui ait aussi grand besoin d'amélioration, pas un chemin ni une route sur laquelle se soient produits autant d'accidents à cause de son insuffisance en largeur, et pour n'en citer que quelques-uns, qui se présentent à première vue, arrivés depuis quelques années, nous rappellerons seulement les accidents de M. et de M^{lle} Ackerman, de M. Girard-Bouvet fils, de Saint-Florent, de M. Petiteau, des Tuffeaux, les uns et les autres précipités, avec leur voiture, au bas de la levée, heureux d'en être quittes pour de simples contusions, et l'accident plus regrettable encore de cette pauvre fille du Bon-Pasteur de Saint-Florent, la commissionnaire de la maison, tuée dans sa chute, en roulant avec son cheval et sa charrette jusque sur les prairies.

» En présence de faits pareils, nous aimons à croire, Messieurs, que vos cœurs d'administrateurs français, intelligents et dévoués, sauront répondre favorablement à l'appel des nombreux soussignés,

» Qui se disent, en vous assurant à l'avance de leur reconnaissance, non moins que de leurs sentiments respectueux,

» Vos très humbles serveurs. »

(Suivent les signatures.)

Nominations dans le clergé

Par décision de Monseigneur l'Evêque :

M. l'abbé Rebondy, économiste du Petit-Séminaire Mongazon, a été nommé curé de la Ferrière.

M. l'abbé Sarrazin, vicaire à Longué, a été nommé vicaire à Notre-Dame de Cholet, en remplacement de M. l'abbé Turpault, démissionnaire pour raison de santé.

M. l'abbé Gaudon, vicaire à Montreuil-Bellay, a été nommé vicaire à Longué.

M. l'abbé Boumier, licencié en théologie, a été nommé vicaire à Saint-Lambert-des-Levées.

M. l'abbé Naul, élève de la Faculté de théologie, a été nommé vicaire à Freigné, en remplacement de M. l'abbé Sourice, qui prend la direction de l'Orphelinat agricole de la Breille.

M. l'abbé Eugène Pineau, précédemment vicaire au Marillais, a été nommé vicaire à la Chapelle-sur-Oudon.

21 Feuilleton de « l'Echo Saumurois »

UNE PUPILLE GÊNANTE

Par ROGER DOMBRE

Première partie

Il avait son plan en effet, le misérable, et son plan était infernal : il ne tourmentait point Gilberte, il ne l'empêcha point d'aller à la messe le dimanche ni de faire sa prière soir et matin ; il fermait les yeux avec une tactique habile, se contentant de railler.

Il lui donna pour institutrice une Américaine absolument dénuée de piété qui avait pour unique qualité de parler fort bien l'anglais ; il lui mit entre les mains des livres qu'il choisit progressivement mauvais et sceptiques ; enfin, soit à Paris, soit aux Marnes, soit à Nice, soit à Biarritz, bref dans tous les lieux où il la conduisit, il eut soin de la lancer dans le monde de telle sorte que le tourbillon des plaisirs entraîna et grisa la jeune fille si bien que sa vie dissipée ne trouva plus de place pour la prière.

Un jour vint où Gilberte avait tout oublié : les souvenirs de sa première communion, les

recommandations des de Carcagne, les conseils d'Albéric et l'existence de tous les Daltier du monde.

Simiès avait donc bien réussi, et, avec son rire de démon, il se frottait les mains en murmurant :

— Je savais bien que je ressusciterais l'ancienne Gilberte. Mort et damnation ! si elle était restée ce qu'elle était il y a deux ans, en sortant de chez ces idiots de Carcagne, je ne l'aurais pas gardée ; mais à présent il n'y a plus rien à craindre ; cette cire molle gardera mon empreinte.

Il y avait une chose cependant que Simiès n'avait pu enlever de l'âme de Gilberte : son amour pour les pauvres vers lesquels la portait sa générosité naturelle.

De même qu'elle ne pouvait voir un animal blessé sans le soulager à l'instant, de même elle ne pouvait voir un malheureux souffrir sans y apporter du remède.

Elle, autrefois si hautaine, prenait à présent en pitié les vagabonds exposés aux rudes caresses du vent ou aux morsures du soleil ; les gens du peuple, les travailleurs au front mouillé toujours courbé vers un sol ingrat pour lui arracher un morceau de pain noir, sans autres

jouissances qu'un rayon chaud en hiver et un peu d'ombre en été ; sans fêtes, sans plaisirs, sans musique, sans repos, souvent enfin sans récompense.

Parfois, dans ses chevauchées aux Marnes, Gilberte, arrêtant sa monture, causait avec eux de la moisson de la vendange et des espérances de l'année ; il y avait souvent une éloquence étonnante sur les vieilles lèvres flétries des paysans et des paysannes, et une grande leçon dans leur résignation héroïque.

Ce qui surprenait douloureusement la jeune fille, c'était de voir son oncle, si imbu du principes égalitaires, refuser une pièce de monnaie à l'affamé, lui qui mettait vingt sous dans ses moins bons cigares.

Aussi se moquait-il de sa nièce quand il la voyait vider sa bourse dans les mains du premier vagabond venu.

— Ma mère aimait à me voir donner aux malheureux, elle me l'enseignait lorsque j'étais petite, répondait Gilberte un peu attristée de ses sarcasmes.

— Ta mère était une femme d'esprit et de grande beauté, je ne le conteste pas, mais elle manquait absolument de sens pratique, répliquait Simiès de son ton railleur.

Mais Gilberte n'en continuait pas moins à secourir les misérables, autant qu'elle pouvait en trouver le temps dans son existence affairée de mondaine.

— Vois tu, lui disait encore son excellent oncle, pourquoi se dépouiller pour autrui ? Ce qu'on donne, on ne l'a plus, donc autant le garder. En ce monde, il faut le plus possible tirer la couverture à soi, comme on dit. Il serait excessif d'affirmer, je le veux bien, que toutes les femmes pieuses, adonnées aux bonnes œuvres, soient naïves, mais combien les autres sont plus amusantes !

— En général pourtant, mon oncle, ripostait Gilberte vexée pour son sexe, en général les femmes frivoles et égoïstes ne sont pas douées d'intelligence transcendante.

— Bah ! j'estime qu'une femme n'est spirituelle et intelligente qu'autant qu'elle s'amuse et amuse les autres.

— Cependant... regardez Madame Hermès.

— Tu me cites là une exception. Que diras-tu de son mari, grands dieux, alors ? Ce pauvre Hermès, un vrai popard !

— Il est très bon, rétorqua Gilberte ; l'habit ne fait pas le moine ni l'air la chanson.

(A suivre.)

ASSEMBLÉE DE GENNES

Le Maire de la commune de Gennes informe le public que l'assemblée de Gennes, dite Saint-Louis, aura lieu le dimanche 26 août.

Il y aura feu d'artifice.

Les marchands étalagistes et autres trouveront place et protection

Le Maire, GALBREN.

FONTEVRAULT

Un noyer incendié

Avant-hier, à la Haute-Rue, commune de Fontevault, la foudre est tombée sur un noyer appartenant au sieur Pageot et a mis le feu dans l'intérieur de l'arbre. Des voisins accoururent et versèrent inutilement des seaux d'eau; le tronc du noyer se calcina entièrement.

M. Pageot, qui n'est point assuré, évalue sa perte à 150 fr.

SAINT-MACAIRE-DU-BOIS

Literte volée

M. Clée, du village de Mesmé, commune du Vaudelnay-Rillé, possède, à Chamberoux, commune de Saint-Macaire-du-Bois, une maison inhabitée dans laquelle il avait laissé un lit garni et divers vieux meubles lui provenant de la succession de son beau-père.

S'étant rendu à cette maison le 14 août, il remarqua que la fenêtre, dont on avait préalablement cassé un carreau, était ouverte et que une couette, deux oreillers et deux traversins en plumes manquaient à l'appel.

M. Clée ne sait qui soupçonner et les voisins déclarent n'avoir vu rôder personne, ni rien entendu.

MONTREUIL-BELLAY

Elle l'a fait exprès

Mercredi dernier, dans la soirée, une veuve Rahard, de Montreuil-Bellay, relevait du linge séchant sur une haie, quand passa le sieur Combereau qui, après l'avoir apostrophée en termes irrépétibles, lui détacha dans le dos deux coups de poing qui renversèrent la femme Rahard, laquelle porta plainte à la gendarmerie.

Interrogé, Combereau prétend qu'il s'est contenté de menacer d'une rossée la veuve Rahard dont les cancans troublent la paix de son ménage et qu'il ne l'a point frappée.

Toutefois, un témoin assure avoir entendu les propos, vu Combereau porter les coups à la veuve et celle-ci tomber sous la poussée.

VILLE D'ANGERS

Exposition Artistique, Industrielle et Horticole

Mai 1895

Émission de 38,910 bons

Montant des dépenses prévues... 315.000 f.
Somme affectée à la création des lots, basée sur le placement de 66,482 bons... 43.000 f.
Frais divers concernant la souscription... 6.000 f.

Dépense totale... 364.000 f.
La Ville consacre à cette entreprise 150,000 fr., représentant la valeur de 27,272 b. ns... 150,000 f.

Il reste donc à souscrire la somme de... 214.000 f.
qui sera couverte par l'émission de 38,910 bons à 5 fr. 50.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE

I. — Il est émis 38,910 bons à 5 fr. 50, représentant une somme de 214,000 fr. environ.

II. — Les talons des bons donneront droit aux tirages des lots dont l'importance sera déterminée par le nombre des bons placés à 0 fr. 65 par bon. (Tous les lots seront en argent.)

III. — Pour permettre au souscripteur d'adopter telle combinaison qui lui conviendra, les bons seront émis dans la forme du modèle ci-joint; chacun d'eux portera, en outre du talon, 40 coupons de 0 fr. 40, donnant droit pour un dixième au montant du lot gagné par le bon, et 40 tickets d'entrée à 0 fr. 50. Ces tickets seuls seront admis en paiement aux expositions, concours et fêtes organisés par la Ville. La Ville s'engage à ne mettre en vente aucun autre bon et ticket avant le placement

complet de 38,910 bons faisant l'objet de la présente souscription.

IV. — Les souscripteurs auront la faculté de se livrer des bons qu'ils ont souscrits au fur et à mesure de leurs besoins. Après la vente, soit par les souscripteurs, soit par les intermédiaires désignés par la Ville, des 38,910 tickets correspondant aux 38,910 bons émis, les souscripteurs seront libres de tout engagement.

V. — En aucun cas, les souscripteurs ne seront engagés au-delà du montant de leur souscription.

VILLE D'ANCENIS

Le Samedi 8 Septembre 1894 :

Congrès et Concours de l'Association Bretonne à Ancenis.

A 2 heures, Concours d'obstacles sur l'hippodrome de la Davrais, pour tous chevaux sans distinction de région (habits rouges, gentlemen). Entrée 40 fr.

1^{er} Prix, un objet d'art et la moitié des entrées; 2^e prix, un objet d'art et le quart des entrées; 3^e prix, un objet d'art et le quart des entrées. — Flots de rubans.

Les engagements seront reçus au Secrétariat général, à partir du 3 septembre jusqu'au vendredi 7 septembre, à 6 heures du soir.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire général de l'Association Bretonne, M. LE BIHAN, Saint-Brieuc, ou au Secrétariat de la Mairie d'Ancenis.

Les feuilles de vignes mildiouées et le bétail

Les vigneron dont les vignes sont envahies par le mildiou doivent s'abstenir de donner à leurs bestiaux les feuilles mildiouées. M. Bis-sauge, vétérinaire à Orléans, a constaté que les animaux qui ont consommé ces feuilles étaient empoisonnés. Le mufle devient sec, la respiration haletante, la rumination s'arrête et des coliques violentes provoquent de fortes diarrhées.

Par contre, les feuilles traitées par la bouillie cuprique sont inoffensives, lorsque le liquide toxique a été absorbé et a tué les germes du mildiou.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 17 août. — Louis-Eugène Dutertre, rue de la Visitation, 22; — Joseph-Gaston Bourdin, rue Brault, 23.

DÉCÈS

Le 17 août. — Pierre De Konninck, marchand ambulancier, 71 ans, veuf de Marie Dierckx, à l'Hôpital.

LA FRANCE AU DEHORS

L'Angleterre ne colonise
Qu'avec le gin et le flegat;
Mais l'âme d'un peuple est conquise
Quand nous le parfumons au savon du Congo.

P. Bordes, au savonnier parisien Victor Vaissier.

Les vins d'Algérie

On écrit d'Oran, le 15 août :

« On ne se mettra à vendanger sérieusement à Mazagan, Rivoli, Aboukir et autres vignobles de primeur que vers le 20 courant.

Le littoral autour d'Oran suivra le mouvement, et fin courant la cueillette sera commencée un peu partout. Le temps continue à être propice. La chaleur est humide, désagréable pour les habitants, mais favorable à la maturation du raisin. Il n'y a pas encore de cours. On hésite avant de livrer bataille. Les prix seront bas, c'est inévitable, mais si la qualité répond aux espérances et aux apparences actuelles, on compte sur des transactions assez actives dès le début. Les fûts vides arrivent en assez grand nombre ces jours-ci parmi lesquels beaucoup proviennent de Bordeaux.

Les vins de 1893 sont tombés au plus bas. Pour débarrasser la vaiselle et faire place au vin nouveau, on a vendu à 4 et à 5 fr. l'hectolitre. Dans les villages, on vend au détail deux litres pour 15 cent. Il est vrai de dire que la quantité de ce qui reste est bien inférieure et ne peut guère se défendre. La

distillerie ne paie plus que 25 et 30 cent. le degré. »

Devoirs de vacances

Je reçois tous les ans, à cette même époque, un certain nombre de lettres qui me touchent beaucoup. Ce sont des pères et des mères de famille, des amis ou des inconnus, qui veulent bien me demander conseil pour l'emploi des vacances de leurs chers enfants.

Je suis l'ennemi juré des devoirs de vacances. J'en ai fait jadis, lorsque j'étais tout petit, il y a longtemps : ils étaient alors d'obligation, j'en ai gardé un souvenir cruel. Traduire du *Cornélius Nepos* par une claire matinée, quand on aurait envie de courir les champs, cela est amer.

Donc, pas de devoirs de vacances, ou très peu, si peu que rien; pas de lecture non plus, à moins qu'elles ne soient inutiles et amusantes. Les vacances, les bien nommées, sont la saison du loisir et du plaisir : on a le droit de se reposer et de s'ébattre après le travail.

Il faut récompenser, par des distractions de toute sorte, les enfants qui ont eu des prix, consoler ceux qui méritaient d'en avoir, et encourager les autres, sans les dégoûter d'avance en s'acharnant à leur demander des couronnes et à en planter le laurier, au moins deux mois trop tôt, pour l'année qui vient.

La meilleure chose à faire pendant les vacances est d'abord de jouir de ses enfants et de les rapprocher de soi d'une manière plus chaude encore et plus intime que pendant l'année. C'est le premier devoir des vacances, — des parents qui en ont, eux aussi, à remplir, sinon à faire.

On ne sait pas assez ce que peuvent gagner ces jeunes esprits et ces âmes ingénues, ce qu'on peut gagner soi-même, jour par jour, rien que dans le cercle de famille, devenu, pour quelques semaines, plus étroit et plus affectueux.

Je me contenterai aujourd'hui de vous signaler ce point de vue-là, qui est tout de pédagogie domestique. Si le sujet ne vous ennuie point, j'y reviendrai.

Nos enfants nous appartiennent tout à fait pendant les vacances. Nous n'avons plus à les partager avec personne, ce qui est quelquefois un souci et un ennui, non pas pour les parents égoïstes, mais pour les scrupuleux, pour les inquiets, dont la tendresse est tour à tour jalouse et alarmée.

Il n'y a plus ni cours, ni maîtres, qui s'interposent. Nos enfants nous sont rendus; ils sont à nous. Nous leur appartenons aussi complètement, dans ces petites haltes de la vie.

Le mouvement même de la vie ambiante — car on n'est plus à la ville, on est généralement à la campagne pour ces deux mois — ne nous distrait pas d'être à eux. Ils le sentent bien, et ils ne demandent qu'à en profiter.

L'âme du foyer véritable, joyeux et recueilli, est enfin retrouvée; le grillon chante dans l'herbe du jardin, et il souhaite la bienvenue à la réunion de famille.

C'est le moment, très doux pour ceux qui savent le goûter, de connaître encore mieux ses enfants, de pénétrer, sans en avoir l'air, dans leur petite âme qui s'ouvre et se révèle à chaque instant, de les interroger, de les écouter, de les regarder vivre, de voir où ils en sont de leurs sentiments et de leurs pensées; de discerner, quand il s'agit de l'intelligence, leurs aptitudes, leurs goûts et leur vocation, afin d'être capable de les conseiller; de démêler, quand il s'agit du caractère, leurs tendances, leurs volontés et même leurs fantaisies, afin de développer ou de corriger leur naturel. Il n'y a pas d'étude plus attachante que celle-là, ou plutôt de récréation plus aimable.

Il s'établit peu à peu, entre les parents et les enfants qui se comprennent ainsi les uns les autres, une intimité, une confiance et une harmonie que rien dans la suite ne pourra détruire.

Comme cela vaut mieux, est plus urgent et

plus efficace pour la vie, ne trouvez-vous pas? que de faire faire des dictées ou des problèmes, de corriger des fautes d'orthographe ou des erreurs de calcul. Comme cela est moins ingrat, moins aride, et plus humain!

Des vacances passées, et, si l'on tient à être pratique, « utilisées » de cette façon, sont excellentes pour tout le monde, grands et petits.

On couronne bien l'année scolaire qui vient de finir; on prépare admirablement la prochaine. Je ne réclame pas de brevet d'invention, mais je me permets de recommander mon système. Il a toujours réussi.

(Journal des Débats.)

Entre territoriaux :

Le capitaine. — Lieutenant, vous commandez un peu mollement!

Le lieutenant. — Défaut d'habitude, mon capitaine; à la maison, c'est toujours ma femme qui commande.

Députés en voyage :

Le chef de gare au receveur. — Belle recette, hein? ce matin, le train était bondé au départ.

Le receveur. — La recette, la recette la voici : 35 sous; tous les voyageurs, sauf un, étaient... députés.

MARCHÉS

DOUÉ-LA-FONTAINE, 13 août

Froment (l'hectolitre de 77 kil. 1/2), 45 à 44 50. — Seigle (l'hectolitre de 75 kil.), 41 fr. — Orge (l'hectolitre de 65 kil.), 41 fr. — Avoine (l'hect. de 50 kil.), 8 50. — Pommes de terre (le double-décaltre), 4 à 4 10. — Foin (la charretée de 1,050 kil.), 40 à 45 fr. — Paille, 30 fr. — Pain, les 6 kil., 4 60. — Volailles, la couple, 2 30 à 4 fr. — Œufs, la douz., » 90. — Beurre, le 1/2 kil., 1 à 1 05. — Petits vins blancs des environs (barrique de 220 litres), 70 fr. — Rougets, 40 fr.

GRANDE MAISON DE BLANC Trousseaux et Layettes

Le superbe *Bébé parlant* des MAGASINS DE LA BRODEUSE a été gagné par le numéro 131.

M^{me} SAINTON prévient sa clientèle qu'un semblable poupon sera tiré vers le 15 janvier.

LA NOUVELLE REVUE

BUREAUX : 18, boulevard Montmartre, 18, PARIS.

Sommaire du Numéro du 15 août 1894

L. Napoléon Bonaparte : *Lettre du fort de Ham* (2^e série). — M. Maurice Vernes : *Ernest Havet et son œuvre religieuse* — Comte de Rocquigny : *La Coopération de consommation dans les armées* (2^e article). — M. Oscar Comettant : *La Faim*. — M. Jean Hess : *L'Ame nègre* (1^{re} partie). — M. Gaston Lavalley : *La Presse pendant la Révolution*. — M^{me} Stanislas Meunier : *L'Impossible amitié* (fin). — M. Charles Brunet : *Eterna patria*. — O. de Bezobrazov : *A Leconte de Lisle*. — M. Frédéric Bataille : *Sonnet*. — M. Jean Raulet : *L'Aveu* (nouvelle). — Nergèle : *Tentation*. — M. Th. Funck-Brentano : *Les Pensées d'une dame*. — M. Léon Daudet : *Quinzaine littéraire : la Liberté d'écrire*. — M^{me} Juliette Adam : *Lettres sur la politique extérieure*. — M. de Marcère : *Chronique politique*. — M. Louis Gallet : *Théâtre : Musique*. — M. Jules Case : *Théâtre : Drame et Comédie*. — *Revue économique et financière*. — *Carnet mondain*. — *Livres nouveaux*. — *Bulletin bibliographique*.

ABONNEMENTS. — Paris : Trois mois, 14 fr.; Six mois, 26 fr.; Un an, 50 fr. — Départements : Trois mois, 15 fr.; Six mois, 29 fr.; Un an, 56 fr. — Etranger (Union postale, 1^{re} zone) : Trois mois, 17 fr.; Six mois, 32 fr.; Un an, 62 fr.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe c'est

l'Alcool de MENTHE DE

RICOLÈS

Souverain contre Indigestions, Dysenterie, Cholérine, Maux d'Estomac, de Cœur, de Tête. Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, calmant instantanément la soif et assainissant l'eau.

PRÉSERVATIF CONTRE LES ÉPIDÉMIES
Eau de Toilette et Dentifrice exquis
Exiger le nom **DE RICOLÈS** sur les flacons.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Faillite Brunel

Clôture du procès-verbal de vérification des créances.

Par ordre de M. le Juge-commissaire, MM. les créanciers de la faillite de Brunel, marchand de fourrages à Saumur, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le vendredi 24 août 1894, à 2 heures du soir, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi, les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés à l'égard des personnes domiciliées en France.

Aux termes de l'article 303 du Code de commerce, à défaut de comparution et affirmation dans les délais qui leur sont applicables, les défallants connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire; toutefois la voie de l'opposition leur sera ouverte jusqu'à la distribution des deniers inclusivement; les frais de l'opposition demeureront toujours à leur charge.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier, MORON.

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE, et de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques SUR LICITATION

Entre majeurs et mineurs Au plus offrant et dernier enchérisseur EN ONZE LOTS, D'UNR

Maison d'Habitation

ET SES DÉPENDANCES

Et de dix parcelles de Bois taillis, Sapins, Pré, Vigue et Terre

Situées communes de la Breille, de Brain-sur-Allonnes et d'Allonnes (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 9 septembre 1894, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de Saumur, le quatre août mil huit cent quatre-vingt-quatorze;

Et à la requête de :
1. M. Rémy Amiraault, cultivateur, demeurant au Petit-Moulin, commune d'Allonnes (Maine-et-Loire);

2. M. Paul Amiraault, cultivateur, demeurant à Allonnes (Maine-et-Loire).

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence ou eux dûment appelés de :
1. M. Pierre Millerand, marchand de bois, demeurant au Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire), au nom et comme subrogé-tuteur faisant fonction de tuteur des mineurs Joséphine Amiraault, Louise Amiraault et Frédéric Amiraault, issus du mariage d'entre Frédéric Amiraault et Joséphine Millerand, tous les deux décédés, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et M. Rémy Amiraault, leur tuteur datif, ledit sieur Millerand nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille desdits mineurs tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton nord-est de Saumur, le dix-huit mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Ayant pour avoué constitué M^e BARON ;
2. M. René Amiraault, cantonnier, demeurant à la Pierre-Saint-Doucelin, commune d'Allonnes (Maine-et-Loire), au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Amiraault, sus-nommés, aux termes d'une délibération du conseil de famille desdits mineurs tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton nord-est de Saumur, le dix-huit mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente aux enchères publiques des biens ci-après désignés, savoir :

DÉSIGNATION

Commune de Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire)

Premier Lot

Trente-trois ares de bois taillis, nommés le Grand-Bois, joignant au levant M. Rousse, au couchant M. Renou, au midi un chemin et au nord M. Denieau.

Mise à prix, cent soixante-huit francs, ci. 168

Commune de la Breille (Maine-et-Loire)

Deuxième Lot

Onze ares de bois taillis, situés au même lieu, joignant au midi M. Battais, au levant, au couchant et au nord M. Mondain.

Mise à prix, cinquante-six francs, ci. 56

Troisième Lot

Dix ares de bois taillis au Veau-Chèvre, joignant au midi M. Ribot, au nord M. Dezaunay, au levant M. Battais et au couchant M. Samson.

Mise à prix, quarante-huit francs, ci. 48

Quatrième Lot

Vingt-neuf ares de terre, plantés de sapins, nommés le Grand-Bois, joignant au levant M. Carré, au midi M. Renou, au couchant et au nord M. Mondain.

Mise à prix, cent vingt francs, ci. 120

Cinquième Lot

Quarante ares de terre, plantés de sapins, situés aux Sablons, joignant au levant M. Joulain, au midi M. Caillière et au couchant un chemin.

Mise à prix, cent soixante-huit francs, ci. 168

Commune d'Allonnes (Maine-et-Loire)

Sixième Lot

Trente-huit ares cinquante centiares de pré, situés dans les Montais, joignant au levant M. Mesehine, au couchant M. Ory, au nord M. Chatry et au midi M. Martineau et autres.

Mise à prix, sept cent vingt francs, ci. 720

Septième Lot

Seize ares cinquante centiares de pré, situés dans la Pré-de-Brunette, joignant au midi M. Chanteau et des autres côtés divers.

Mise à prix, trois cent vingt francs, ci. 320

Huitième Lot

1. Une maison, sise à la Croix-du-Chaux, consistant en une chambre basse, grenier au-dessus, couvert en ardoises, une grange, deux toits à porcs, cour et jardin renfermés de murs, contenant le tout cinq ares cinquante centiares, joignant au midi M. Derouin, au couchant le même et au nord un chemin.

2. Vingt-trois ares quarante-six centiares de terre, dits le Petit-Moulin, au canton de la Croix-du-Chaux, joignant au midi un chemin, au nord et au levant M. David et au couchant M. Derouin.

3. Vingt-deux ares de terre appelés l'Ouche, au même lieu, joignant au couchant et au nord David, au levant M. Poisson et au midi le chemin de Neuillé à Brain.

Mise à prix, douze cents francs, ci. 1,200

Neuvième Lot

Trente-trois ares de terre, affiés de rangées de vigne, situés à la Croix-du-Bellay, joignant au levant M. de Contades, au midi et au couchant M. Duperray et au nord un chemin.

Mise à prix, deux cent quatre-vingt-huit francs, ci. 288

Dixième Lot

Onze ares de terre, nommés les Fourchais, joignant au levant M. Blot, au midi un chemin, au couchant M. Blandin et au nord un chemin.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci. 80

Onzième Lot

Cinq ares de terre, situés à la Fourcherie, joignant au couchant M. Lechat, au levant M. Bourdon, au nord et au midi des chemins.

Mise à prix, quarante francs, ci. 40

Total des mises à prix : trois mille deux cent huit francs, ci. 3,208

S'adresser, pour les renseignements, à :

4^e M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2^e M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, réacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le dix-sept août mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTEMENT

MAISON

Située quai de Limoges, n^o 58, pouvant servir à un commerce de gros.

Comprenant :

Habitation et grands magasins, écuries, caves, etc., le tout d'une contenance de 300 mètres environ.

Prix modéré. — Facilité de paiement.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, rue d'Orléans, ou à M. MATHÉLIE, Grand'Rue, n^o 60, à Saumur.

A LOUER OU A VENDRE MAISON ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Une jolie petite Maison de campagne Avec jardin et caves

Située à Beaulieu, commune de Dampierre, sur la route de Fontevault et à 2 kilomètres de Saumur.

Pour plus de détails, voir les affiches; et, pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e PRAC, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1895

Jolie MAISON

Avec Cour et Jardin renfermé de murs.

Située rue de la Croix-Verte, n^o 92 (ancienne route d'Angers)

S'adresser à M. MILSONNEAU, 9, rue Nationale.

M. et M^{me} Venturini

DENTISTES

Rue du Portail Louis, 52, Saumur

Ont l'honneur de prévenir la classe ouvrière qu'à partir du 20 août prochain, tous les lundis, de 9 h. à 11 h. du matin : extractions sans douleur, entièrement gratuites pour les pauvres. Consultations gratuites tous les jours. Atelier de prothèse.

M. Venturini a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir directement d'Amérique une nouvelle machine Pesster lui permettant de livrer une pièce dentaire en 12 heures. Solidité garantie. Les dentiers défectueux sont transformés. Réparations de toutes sortes de dentiers, n'importe quel système, à des prix modérés défiant toute concurrence.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, SAUMUR.

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

A CÉDER Epicerie et Débit

S'adresser au bureau du journal.

VIN du B^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, préparé au vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

MAISON CRÉMIEUX

27, Rue d'Orléans, 27, SAUMUR

Vêtements complets sur mesure

Tissus dernière Nouveauté

à 35 FRANCS

Livraison rapide. — Coupe réputée sans rivale.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Eau-de-Vie blanche pour Fruits 1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p^r 0,20

SIROPS (garantis par sucre) le litre 2 fr. 25
Assortiment complet 1/2 — 1 50
ABSINTHE PERNOD le litre 4 »
AMER PICON — 2 75
RHUM, depuis — 1 50

Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 4, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
Montpellier, 45 — 1.75 —
Armagnac, 50 — 2.00 —